

SAGE de la Lys

La problématique de l'eau du bassin versant de la Lys est gérée sur la base du document SAGE-Lys (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Lys) par deux structures : la Commission Locale de l'Eau et le SYMAGEL (Syndicat Mixte pour le SAGE de la Lys).
 Le SAGE de la Lys décline les dispositions du SDAGE Artois-Picardie.
 Le PLU de la commune de Bully-Les-Mines est compatible avec ce SAGE.
 Le SAGE de la Lys met en oeuvre 4 enjeux divisés en thèmes.

Le SAGE de la Lys a été approuvé par arrêté préfectoral du 06 août 2010.

Le projet de plateforme VIRTUO de Bully-Les-Mines est compatible avec les objectifs du SAGE

Orientations et dispositions du SDAGE

Dispositions prises par VIRTUO

ENJEU 1 : GESTION QUALITATIVE DES EAUX

Thème 1 Maitrise de la pollution d'origine domestique	Non concerné.
1-A Mise en œuvre des zonages d'assainissement	
1-B Amélioration des ouvrages de collecte et des unités de traitement	
1-C Devenir des boues de stations d'épuration	
1-D Mise en œuvre des services publics d'assainissement non collectifs	
1-E Maitriser la pollution des eaux pluviales	
1-F Gestion des décharges recevant des déchets ménagers	
Thème 2 Maitrise de la pollution d'origine industrielle	Le site est raccordé aux réseaux d'assainissement collectif urbains pour ses eaux usées. L'activité du site n'engendre pas de rejets d'effluents. Le projet ne se situe pas sur un site ou sol pollué recensé dans les bases de données BASIAS et BASOL
Thème 3 Maitrise des pollutions historiques	
Thème 4 Maitrise de la pollution d'origine agricole	Non concerné.
4-A Gestion des engrais chimiques	
4-B Gestion et mise aux normes des bâtiments d'élevage	Non concerné.
Thème 5 Gestion des sédiments pollués	
Thèmes 6 Gestion des effluents organiques produits sur le territoire	
Thème 7 Gestion des produits phytosanitaires	Non concerné.

ENJEU 2 : GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU

Thème 8 Maitrise de la qualité de l'eau des captages	La commune de Bully-les-Mines ne se trouve pas dans une zone de protection rapprochée de captage d'eau. La bâtiment sera relié au réseau communal d'eau potable. Aucun forage n'est prévu.
Thème 9 Protection de la ressource en eau souterraine	
Thème 10 Gestion quantitative de la ressource	L'activité du site n'engendre pas la consommation d'eau pour le process.
10-A Economie d'eau	
10-B Limitation des pertes des réseaux de distribution	Le branchement au réseau d'eau potable sera fait conformément aux normes en vigueur et aux prescriptions du SAGE.
Thème 11 Sécurisation de la ressource	
11-A Réservoirs et capacité de stockage	
11-B Branchements au réseau d'eau potable	
11-C Interconnexions	Non concerné.
Thème 12 Solidarité autour de l'eau	

ENJEU 3 : PRESERVATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Thème 13 Reconquête écologique et paysagère des cours d'eau	Non concerné.
13-A Gestion raisonnée des cours d'eau	
13-B Valoriser les potentialités piscicoles des cours d'eau	Non concerné. Le site ne se trouve pas en zone humide. Ce point est validé par les premières conclusions de l'étude faune flore réalisée par le bureau d'étude spécialisé Rainette.
Thème 14 Préservation et gestion des zones humides	
14-A Identifier les zones humides du bassin versant de la Lys	
14-B Protection et gestion des zones humides	
14-C Sensibiliser les acteurs à la thématique zones humides	Non concerné.
Thème 16 Maitrise des incidences de l'étiage	

ENJEU 4 : GESTION DES RISQUES

Thème 17 Gestion des ouvrages hydrauliques	Non concerné.
17-A Les ouvrages non domaniaux	
17-B Les siphons	Non concerné.
Thème 18 Problématiques spécifiques au bassin minier	
Thème 19 Maitrise des eaux de ruissellement en milieu urbain	Les eaux pluviales polluées seront traitées sur site par un séparateur d'hydrocarbure. Le taux de perméabilité de la parcelle est bon, l'infiltration y est donc possible. Les eaux pluviales seront stockées dans 2 bassins de tamponnement puis infiltrées sur site.
Thème 20 Maitrise des écoulements en milieu rural	
Thème 21 Gestion des crues à l'échelle des sous-bassins versants	Non concerné.
Thème 22 Organisation de l'annonce de crues	Non concerné.